

Réduire les usages de pesticides POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU, SATISFAIRE TOUS LES USAGES ET PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE

Objectif

Réduire l'utilisation de pesticides en modifiant les pratiques et en portant un autre regard sur la flore sauvage. Pour cela, l'objectif zéro phyto est à atteindre à horizon 2020 pour les collectivités en mobilisant les particuliers et en apportant des retours d'expérience. L'accompagnement dans l'évolution des pratiques agricoles doit aussi être poursuivi sur le long terme.

Pourquoi est-ce important d'agir ?

Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, la pollution des cours d'eau par les pesticides est significative. 94% des ressources en eau potable proviennent des eaux superficielles : il est donc important d'avoir des cours d'eau de bonne qualité pour satisfaire cet usage notamment. Si des études précisent l'impact des pesticides sur les milieux aquatiques, d'autres tendent aujourd'hui à démontrer les risques sur la santé publique (cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction, etc.). Malgré une prise de conscience, il reste encore des efforts à faire par tous : agriculteurs, collectivités, particuliers, gestionnaires d'infrastructures de transport.



Le témoignage de...

Vincent Mahé
DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DE MISSION EAU
DU CPIE LOIRE-ANJOU

Quels sont les objectifs de réduction des pesticides ?

L'objectif est de tendre vers le zéro pesticide à l'orée 2020. Avant, ce serait encore mieux ! Dès 2015, le but est de ne plus utiliser de pesticides sur la voirie et les espaces verts. Pour les jardiniers amateurs, il s'agit d'entraîner un maximum de personnes vers le jardinage au naturel.

Quelles actions mener sur le bassin de la Sèvre Nantaise ?

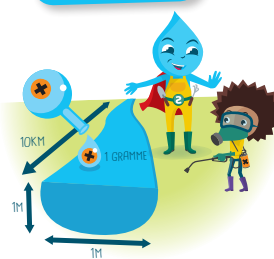
Il est nécessaire de poursuivre les journées d'informations auprès des agents et des élus afin de trouver ensemble les solutions pour atteindre l'objectif fixé. La mise en place des chartes (jardinier, écojardinier) permettra aussi d'associer la population. Enfin, la sensibilisation permet de démontrer qu'il est possible de jardiner au naturel et de changer notre regard sur les « mauvaises herbes ».

Quelle est la perception des acteurs ?

Il existe globalement, une prise de conscience. L'acceptation de l'herbe dans les cimetières et les terrains de sport est plus difficile. A nous de démontrer que c'est possible grâce à la gestion différenciée. Les particuliers sont prêts à réduire les pesticides dès lors qu'on leur prouve qu'un jardin au naturel est aussi productif et esthétique.



ZOOM SUR...



Quelques chiffres...

Un seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau soit l'équivalent de 10 km de cours d'eau d'un mètre de largeur et de profondeur.

Réduire

les usages de pesticides

POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU, SATISFAIRE TOUS LES USAGES ET PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE



Améliorer la qualité de l'eau

L'état des lieux sur le bassin versant

Au regard des suivis réalisés, les cours d'eau les plus contaminés par les pesticides sont la Sanguèze, la Petite Maine, la Grande Maine et la Sèvre en aval. Cependant la qualité de l'eau de plusieurs cours d'eau n'est plus suivie depuis quelques années (la Moine, l'Ouin, la Sèvre en amont). Les ressources en eau potable sont particulièrement fragiles sur le bassin versant : les prises d'eau se font essentiellement en rivière (retenues/barrages).

La commission locale de l'eau a fixé des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des eaux en pesticides : atteindre 0,1µg/L par substance active détectée et 0,5µg/L pour la somme des substances détectées.

En 2013, sur 416 molécules recherchées, 66 différentes ont été détectées, essentiellement issues des herbicides et de leurs produits de dégradation. La même année, sur les 9 stations de suivi de la qualité de l'eau, une seule station a respecté l'objectif de 0,5µg/L !

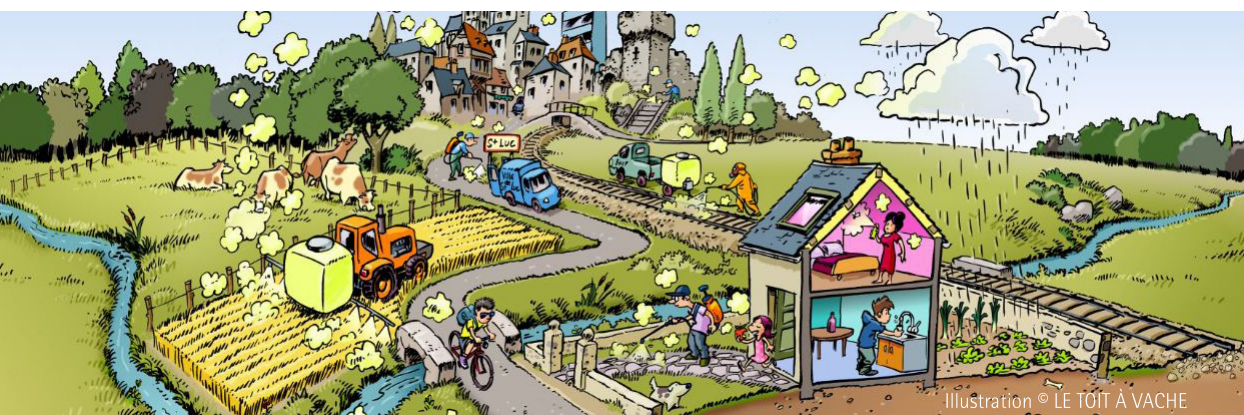


Illustration © LE TÔIT À VACHE

Les pesticides, tout le monde est concerné !

RAPPEL

La réglementation

La mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires seront interdites aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019.

Que dit la CLE du SAGE Sèvre Nantaise ?

Pour cela un plan de réduction de tous les usages est défini dans le SAGE. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement de tous les acteurs (profession agricole/viticole, collectivités, particuliers) seront assurées en concertation locale. Plusieurs démarches sont mises en œuvre pour sensibiliser les particuliers et les informer sur les alternatives possibles (Charte éco'jardinier, Charte Jardinerie, etc.). Les gestionnaires d'infrastructures de transport doivent également développer les alternatives pour réduire durablement leur utilisation de pesticides. L'EPTB Sèvre Nantaise a un rôle important de valorisation et de diffusion des retours d'expériences en lien avec les partenaires locaux.

Que puis-je faire à mon niveau ?

Particuliers : entretenir sans pesticide son bout de trottoir, fleurir les pieds de murs, pailler les massifs, utiliser l'eau bouillante de cuisson sur les herbes folles, démausser sa toiture et ses murs avec des produits peu polluants, utiliser des produits écologiques notamment sans phosphonate, ...

Agriculteurs : faire évoluer les pratiques culturales, mettre en place des techniques alternatives, assurer un traitement adapté des effluents phytosanitaires, sécuriser les aires de remplissage/lavage, entretenir la cour de ferme sans pesticide, ...

Industriels et artisans : entretenir sans pesticide ses aménagements, fleurir les pieds de murs, pailler les massifs, démausser les bâtiments avec des produits peu polluants, utiliser des produits écologiques notamment sans phosphonate, ...

Collectivités et autres maîtres d'ouvrage : entretenir l'espace public sans pesticide, mener une réflexion sur la conception des espaces pour éviter l'usage de pesticides, développer la gestion différenciée, sensibiliser les particuliers, utiliser des détergents sans phosphonate ...

Avec le soutien financier de :



Région PAYS DE LA LOIRE



BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE ETABLISSEMENT PUBLIC

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
10 bis, route de Nid d'Oie - CS 49405 - 44194 Clisson cedex
www.sevre-nantaise.com

En savoir plus...

www.sevre-nantaise.com



Pour plus d'infos scannez ce code avec votre smartphone

